

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2021 – 2026

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis No 09/22

**Demande d'un crédit de Chf 127'700.00 HT
pour le chemisage de deux collecteurs EU et
d'un collecteur EC
le long de la rue du Bugnon**

DÉLÉGUÉ MUNICIPAL : M. BERNARD HENRIOUX

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre adoption le présent préavis, traitant de la demande d'un crédit de Chf 127'700.00 HT pour le chemisage de deux collecteurs EU et d'un collecteur EC le long de la rue du Bugnon.

1. Préambule

Dans le cadre des travaux d'entretien et de réfection du réseau d'évacuation des eaux usées (EU) et suite à une fuite sur la conduite d'eau potable (équipement sous pression - ESP), ayant endommagé les revêtements bitumineux de la rue du Bugnon, la Municipalité a fait procéder aux curages et aux inspections caméra des collecteurs destinés à l'évacuation des EU et EC. Ces derniers sont situés dans l'emprise des futurs travaux que les Services Industriels de Nyon (SIN) vont entreprendre pour le changement de la conduite ESP.

Ces travaux de curage et d'inspection, font ressortir que ces canalisations, qui évacuent les EU et EC d'une grande partie de la rue du Bugnon, ne présentaient pas de défaut structurel majeur nécessitant le changement complet de la canalisation. Par contre, plusieurs défauts d'étanchéité pourraient favoriser l'arrivée d'EC parasites dans le réseau d'EU. Par ailleurs, plusieurs défauts mineurs ressortent également.

Par le présent préavis, la Municipalité propose de procéder à un chemisage des tronçons concernés sur toutes les parties de collecteurs en béton.

A noter que la décision d'intervenir sur ce collecteur, dans un délai aussi court, correspond à une volonté des SIN et de la Municipalité d'intervenir au plus vite sur la conduite ESP existante. L'objectif est d'éviter toute nouvelle fuite qui pourrait engendrer des inondations dans les propriétés riveraines, à la charge de la commune, et provoquer d'autres dégâts sur la chaussée et son infrastructure.

2. Etat existant

Les deux collecteurs EU à gainer ont des longueurs respectives d'environ 100 mètres linéaires (ml) et 105 ml. Ils se situent principalement dans des propriétés privées, sur les parcelles Nos 112, 113, 115, 423, et sur une parcelle de domaine public le DP 28 (rue du Bugnon).

Les résultats des inspections des deux collecteurs d'EU ont révélé les différents défauts :

- Environ 171 mètres de collecteurs d'EU en béton poreux et non étanches, présentant des joints ouverts avec la présence de racelles et/ou racines en plusieurs endroits
- Environ 30 mètres de collecteurs d'EU en PVC, en bon état ne nécessitant pas d'interventions.

Le collecteur EC a une longueur totale de 140.00 ml. Il se situe dans des propriétés privées, sur les parcelles Nos 106 et 107, et sur une parcelle du domaine public le DP 28 (rue du Bugnon).

Les résultats des inspections de ce collecteur d'EC ont révélé différents défauts :

- Environ 113 mètres de collecteurs d'eaux claires en béton poreux et non étanches présentant des éclats en plusieurs endroits.
- Environ 27 mètres de collecteurs d'eaux claires en PVC en bon état ne nécessitant pas d'interventions.

Nous notons que l'état actuel des collecteurs permet leur réfection par chemisage ; ce qui pourrait ne plus être le cas dans l'avenir si l'état de ces canalisations venaient à se détériorer.

Les différents dommages indiqués ci-dessus sont reportés sur un plan de situation qui est annexé au préavis.

3. Description des travaux prévus

3.1 Chemisage des collecteurs

Les collecteurs existants sont situés en partie sur le domaine public et sur des parcelles privées. Ils sont constitués de tuyaux en béton sur environ 175 mètres et en PVC sur environ 30 mètres. Leur diamètre varie entre 150 mm et 200 mm.

Compte tenu des problèmes cités ci-dessus et afin d'éviter de gros travaux de génie civil (fouilles dans les propriétés privées), la Municipalité propose de procéder à sa réfection en réalisant un chemisage complet de ces collecteurs, soit sur une longueur totale d'environ 285 mètres.

3.2 Interventions ponctuelles de génie civil

Lors des travaux d'inspection, plusieurs dégâts ponctuels sur des regards ont été repérés. Ces dégâts ne peuvent pas être réparés lors du chemisage des collecteurs.

Des interventions ponctuelles de génie civil sont donc prévues pour réparer ces dégâts, mais aussi pour mettre aux normes les chambres, afin qu'elles soient dimensionnées selon les normes SIA pour garantir leur accessibilité (regard de diamètre 80 cm avec cône de réduction 80/60).

Ces travaux seront réalisés préalablement aux interventions de chemisage, afin de permettre un accès aisé aux collecteurs depuis les regards, pour la mise en place des gaines. Nous notons que plusieurs regards devront être changés.

4. Démarches administratives

Ces travaux étant considérés comme de l'entretien, il n'est pas nécessaire de les soumettre à l'enquête publique.

Si l'ensemble des riverains sont informés par courrier, les propriétaires des parcelles prévues pour les accès seront prévenus au préalable de manière personnalisée.

Tous les services, présents dans l'emprise des travaux, ont été prévenus afin de pouvoir coordonner les travaux.

5. Coût des travaux

Les travaux de chemisage ont fait l'objet de demandes de devis auprès d'entreprises spécialisées dans ce type de travaux.

Chemisage des collecteurs EU et EC	Chf	80'000.00
Interventions ponctuelles de génie civil.	Chf	20'000.00
Curages et inspections	Chf	4'200.00
Divers imprévus (environ 10%).	Chf	10'000.00
Honoraires d'ingénieur pour phase d'étude et de recherche	Chf	4'500.00
Honoraires d'ingénieur pour phase d'exécution (plans, exécution, direction de travaux et mise en service).	Chf	9'000.00
Total des travaux HT	Chf	127'700.00

Remarques :

Les honoraires d'ingénieurs comprennent toutes les prestations nécessaires à la réalisation de plans d'exécution et au suivi des travaux ainsi que toutes les prestations géométriques nécessaires.

Une synergie avec les travaux des Services Industriels de Nyon a également été prise en compte.

6. Financement

Cette charge sera financée par les liquidités courantes.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le préavis No 09/22 concernant la demande d'un crédit de Chf 127'700.00 HT pour le chemisage de deux collecteurs EU et d'un collecteur EC le long de la rue du Bugnon,
Où le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
Attendu qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder un crédit de Chf 127'700.00 HT pour le chemisage de deux collecteurs EU et d'un collecteur EC le long de la rue du Bugnon,
2. de porter le montant de Chf 127'700.00 HT, en augmentation du compte 9141.00 collecteurs d'égouts (mise en séparatif),
3. d'amortir cette somme sur 30 ans, soit Chf 4'300.00 par année.

Ainsi délibéré en Municipalité de Crans, dans sa séance du 7 février 2022, afin d'être soumis à l'approbation du conseil communal lors de sa séance du 7 mars 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Robert Middleton

Le Secrétaire



Roland Bersier

Annexe : Plan de situation 1 : 250 des travaux projetés

